

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD  
(25170)**

Nombre de membres
en exercice : 12
présents : 8
votants : 10
ayant donné procuration : 2
absents excusés : 2
absentes : 2
exclus : 0

Date de la convocation
08 mars 2024

Date d'affichage
25 mars 2024

Objet de la délibération
Vente matériel de sonorisation

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 09/2024**

Séance du 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre  
Et le vingt-deux mars à 18h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents:** Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Alain LEMOINE, Josette PARRENIN et Bernard MARTINA

**Etaient absentes:** Sylvie BICHET et Sylvie ROULLAIS

**Etaient représenté:** Jean-Marc ETIENNEY et Damien LOCATELLI

Procurations données :

- de Jean-Marc ETIENNEY à Christian QUENOT
- de Damien LOCATELLI à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel de sono de la commune est devenu désuet et peu pratique, il y a donc lieu de le réformer.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une offre d'achat pour ce bien d'un montant de 800 €.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la réforme de ce bien,
- De l'autoriser à procéder à la vente de ce bien pour la somme de 800 €,
- D'inscrire les recettes de la vente au chapitre 77 du budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'approuver la réforme de ce bien,
- De l'autoriser à procéder à la vente de ce bien pour la somme de 800 €, le paiement sera fait en deux fois (400€ début avril et 400€ début mai),
- D'inscrire les recettes de la vente au chapitre 77 du budget 2024.

SOUS-PREFECTURE

09 AVR. 2024

MONTBELIARD

Le Maire,  
Christian QUENOT



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en s/prefecture  
le  
et publication ou notification